

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ERMONT**SÉANCE DU 16 MAI 2025***L'an deux mille vingt-cinq, le seize du mois de mai à 19 H 00***OBJET : FINANCES****Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **9 mai 2025**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

**N°2025/096****Présents :**M. Xavier HAQUIN, *Maire*M. BLANCHARD, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire.*M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR, Mme DEHAS, Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, Mme THYS, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE, Mme BARIL, M. PERROT, M. MELO DELGADO, M. BAY, M. KHINACHE, Mme DAHMANI, *Conseillers Municipaux.***Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. LEDEUR

(pouvoir à M. HAQUIN)

Mme CHESNEAU MUSTAFA

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme LEMARCHAND

(pouvoir à M. BLANCHARD)

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme MEZIERE)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

Mme CAUZARD

(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

*Déposée en Sous-Préfecture le : 20/05/2025**Publiée le : 21/05/2025*

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**OBJET :**

**FINANCES :**

**Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics**

**Sur la proposition du Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération n° CR 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité de la Région Ile-de-France ;

VU l'avis de la Commission Affaires Générales, Finances du 7 Mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** les équipements et les armements des agents de police municipale assurant leur protection et leur sécurité ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de remplacer les armements et/ou équipements périmés et usagés des agents de la police municipale ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de soutien de la Région Ile-de-France sur l'équipement des forces de sécurité et sur la sécurisation des équipements publics, à hauteur de 30% du coût hors taxe des équipements ;

**Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de son soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics à hauteur de 30% du coût hors taxe des équipements ;

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs aux demandes de subventions et tout document y afférent.



**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Conseiller départemental du Val d'Oise,  
Xavier HAQUIN**

Police municipale acquisition d'équipements et d'armements

DEPENSES		RECETTES	
	H.T.		H.T.
9 Gilets Pare-balles et accessoires	4 759,15 €	Conseil Régional (1)	3 347,47 €
6 Armes Létales pistolets Glock et accessoires	3 916,67 €	Participation Commune d'Ermont	7 810,75 €
14 Bâtons télescopiques et 23 aérosols de défenses	2 482,40 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 158,22 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 158,22 €</b>

(1) Aide Régionale dans le cadre du dispositif "Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics" du bouclier de sécurité 30% du montant HT des dépenses.

Vu pour être approuvé  
 délibération n° 2025-096 du 14/05/2025  
 ERMONT, le Maire

